PROGRAMME DE

CONSOMMATEURS POUR LES SYSTÈMES À ZONE UNIQUE **ET MULTIZONES**

REMISE AUX

CANADA



LE CONSOMMATEUR PEUT RECEVOIR JUSQU'À

AUTOMNE 2019

1000 **EN REMISE**

AVEC L'ACHAT D'UN **ÉQUIPEMENT À ZONE UNIQUE OU MULTIZONES DAIKIN ADMISSIBLE**

| SYSTÈMES À ZONE UNIQUE ET MULTIZONES | REMISE |
|--------------------------------------|----------|
| SKYAIR* | 1 000 \$ |
| SÉRIES MXS / MXL DAIKIN | 450 \$ |
| SÉRIES DAIKIN AURORA / VISTA | 375 \$ |
| SÉRIE LV, EMURA 1:1** | 300 \$ |
| SÉRIE 19 | 225 \$ |

Les concessionnaires présenteront leurs demandes de remise instantanée aux consommateurs auprès de l'EGIA, accompagnées de toute la documentation nécessaire, à l'adresse www.egia.org/daikin. Consultez l'Aperçu du programme (disponible sur Showpad) pour tous les détails et instructions sur la façon de soumettre des demandes. Les demandes et la documentation justificative doivent être reçues avant le 30 novembre 2019.

- * Seuls les modèles SkyAir sélectionnés sont admissibles à la remise. (Voir l'aperçu du programme pour connaître les modèles admissibles)
- ** Seuls les modèles EMURA simple zone admissibles incluent: FTXR09TVJUW/S et FTXR12TVJUW/S (voir l'aperçu du programme pour les modèles extérieurs correspondants)



